Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-20260541-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2026 541

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 18/05/2026
Et Publication du : 18/05/2026

L'an 2026, le 12 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, M. RAULT Lucien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FRAGNAUD Hélène à M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine à Mme KERVICHE Soazic

A été nommé(e) secrétaire : Mme TOUBLANT Alexia

2026-05-41 – Ligne de trésorerie : renouvellement

L'adjointe aux finances informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- Contracter une ligne de trésorerie de 250 000 € (deux-cent-cinquante mille euros) auprès Crédit Agricole du Morbihan.
Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
  - Objet : ligne de trésorerie,
  - Montant : 250 000 € (Tirages - remboursements minimums de 5 000.00 €)
  - Durée : 1 an
  - Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
  - Taux d'intérêt : Index Euribor 3 mois moyenné + 1.32 % soit avec l'index de mars 2026 : 2.109% + 1.32% = 3.43%
  - Commission d'engagement : néant
  - Frais de mise en place : 0.30%
  - Commission de non-utilisation : néant
- S'engager pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole du Morbihan ;

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260512-20260541-DE

- Autoriser Monsieur le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

